



Commande auprès d'une société domiciliée en Belgique

Par **PierrotCactus**, le **24/02/2014** à **20:06**

Bonjour,

nous avons commandé, auprès d'une société renommée en Belgique, la fabrication et la livraison d'un garage en kit en bois.

Commande passée en avril 2013, livraison annoncée pour aout 2013, acompte 30% versé à la commande (1463.00€).

Après de multiples reports de délai plus ou moins justifiés, nous avons appris en décembre 2013 que la société est en "restructuration financière".

Nous avons écrit au tribunal de commerce de Tournai dont dépend cette société pour nous faire connaitre en tant que créancier, mais notre courrier reste sans réponse.

A-t-on une chance de pouvoir exiger le remboursement de l'acompte en cas de commande non honorée ? Quelles sont les démarches à effectuer ?

D'avance merci